



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

**Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
tenue le 14 décembre 2022, à 19 h, au Complexe
environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.**

Étaient présents et formaient quorum :

| | |
|---------------------------|------------------------------------|
| M. Jean Gascon, président | Mun. de Lac-Saint-Paul |
| M. Marc Champagne | Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles |
| M. Ghislain Collin | Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain |
| M. René de la Sablonnière | Mun. de Chute-Saint-Philippe |
| Mme Mélanie Grenier | Mun. de Kiamika |
| M. Éric Lévesque | Mun. de Mont-Saint-Michel |
| M. Serge Piché | Mun. de Lac-des-Écorces |
| M. Pierre Raïche | Mun. de Lac-du-Cerf |
| Mme Sylvie Roussel | Mun. de Notre-Dame-du-Laus |

Étaient absents à cette rencontre :

| | |
|----------------------|----------------------------|
| M. Michel Daigle | Mun. de Sainte-Anne-du-Lac |
| M. Normand Latreille | Ville de Mont-Laurier |
| Mme Diane Sirard | Mun. de Ferme-Neuve |

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe (par visioconférence) et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h.

22-12-4062

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 14 novembre 2022 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4063

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 7 décembre 2022 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4064

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2022 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



22-1 No de résolution
24065

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter les transferts des postes budgétaires suivants, en date du 30 novembre 2022 :

| POSTE | # COMPTI | SOLDE | DT | CT | BUDGET |
|---------------------------------------|----------|-----------|-------------------|-------------------|------------|
| Rénovation centre de transfert | 50260 | 23 875 \$ | 62 070 \$ | | 85 945 \$ |
| Surplus affecté - centre de transfert | 32045 | 23 875 \$ | | 62 070 \$ | 85 945 \$ |
| Projet - plastique agricole | 50046 | 26 000 \$ | 6 000 \$ | | 32 000 \$ |
| Frais formation | 50098 | 1 000 \$ | 1 000 \$ | | 2 000 \$ |
| Entretien - machinerie | 50083 | 70 000 \$ | 30 000 \$ | | 100 000 \$ |
| Suivi environnemental | 50114 | 40 000 \$ | 2 000 \$ | | 42 000 \$ |
| Disposition RDD | 50250 | 40 000 \$ | | 8 000 \$ | 32 000 \$ |
| Entretien - site | 50113 | 10 000 \$ | | 2 000 \$ | 8 000 \$ |
| Entretien - bâtisse | 50053 | 10 000 \$ | | 3 000 \$ | 7 000 \$ |
| Frais déplacement | 50095 | 2 000 \$ | | 500 \$ | 1 500 \$ |
| Projet - matelas | 50059 | 48 000 \$ | | 8 000 \$ | 40 000 \$ |
| Projet - polystyrène | 50047 | 25 450 \$ | | 10 450 \$ | 15 000 \$ |
| Entretien - bâtisse trait. eaux | 50555 | 15 000 \$ | 5 000 \$ | | 20 000 \$ |
| Location tamiseur et broyeur | 52125 | 35 000 \$ | | 10 000 \$ | 25 000 \$ |
| COMPTE DE REVENU | | | | | |
| Ventes de métal | 32010 | 40 000 \$ | | 2 050 \$ | 42 050 \$ |
| TOTAL | | | 106 070 \$ | 106 070 \$ | |

ADOPTÉE à l'unanimité

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, pour une somme totalisant 514 768,34 \$, en date du 30 novembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, pour une somme totalisant 1 462 679,59 \$, en date du 30 novembre 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point.

Formules Municipales - No 8614-PS (FLA-798)

22-12-4066

22-12-4067



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 10 novembre 2022 : AOMGMR — colloque
14 novembre 2022 : Zone emploi — présentation des projets d'atelier en quincaillerie et triage des piles
24 novembre 2022 : ADMQ — webinaire sur les ressources humaines
24 novembre 2022 : Ministère de l'Environnement — webinaire sur la collecte sélective
30 novembre 2022 : Ministère de l'Environnement — webinaire sur la consigne
6 décembre 2022 : CFER du Sommet — conseil d'administration
13 décembre 2022 : Comité de vigilance — rencontre

Travaux sur le site

Semaine du 21 novembre 2022 :
Travaux de rénovation du centre de transferts des matières recyclables.

Broyage de matériaux secs :

Conforme pour le recouvrement journalier des matières résiduelles.

Potentiel :

| | |
|-------------|---------------|
| Encombrants | } 1 500 Tm/an |
| Individus | |
| ICI | |

22-12-4068

ZONE EMPLOI — PROJET ÉCOCOMPÉTENCE

ATTENDU la présentation de Zone emploi concernant le projet « Écocompétence » du 7 décembre 2022 ;

ATTENDU que ledit projet vise :

- La mise en place d'un atelier de réemploi visant le nettoyage et la restauration des matières reçues des écocentres.
- La mise en place d'une quincaillerie ouverte au public visant à offrir une deuxième vie aux produits revalorisés.
- Permettre le développement de connaissances et de compétences chez les participants de Zone emploi.

ATTENDU que Zone emploi demande une contribution financière de 60 000 \$/sur 18 mois à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU que le présent projet répond aux mesures du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle qui va comme suit :

Mesure 4 : Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres.

Mesure 25 : Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 décembre 2022 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter de financer le projet « Écocompétence » comme présenté. Le paiement de la contribution de 60 000 \$/18 mois sera effectué au début des opérations de l'atelier.

Il est également résolu que le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au présent projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4069

ZONE EMPLOI — PROJET D'ATELIER POUR LE TRI DES PILES USAGÉES

ATTENDU la présentation de Zone emploi concernant le projet d'atelier de triage des piles usagées du 7 décembre 2022 ;

ATTENDU que ledit projet permettra :

- La mise en place d'un atelier de triage des piles usagées
- l'insertion d'une clientèle cible sur le marché du travail

ATTENDU que le présent projet répond à la mesure du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle qui va comme suit :

Mesure 25 : Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'accepter de financer l'atelier de travail de triage des piles usagées, de Zone emploi, et ce, comme suit :

Taux horaire : 25 \$/h

Nombre d'heures par semaine : 5 h

Il est également résolu que le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au présent projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4070

BACS NOIRS SUPPLÉMENTAIRES — INSTALLATIONS MUNICIPALES

ATTENDU plusieurs demandes des municipalités, au courant des dernières années, concernant les bacs noir supplémentaire pour la disposition des matières résiduelles provenant des gens de passage et des installations municipales, voici la proposition du président :

Pour les installations municipales :

- La municipalité peut mettre des bacs noirs supplémentaires à ces installations municipales.
- Facturation de la Régie au coût de 188,44 \$/bac noir supplémentaire annuellement à la municipalité (prix 2023).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Pour l'obtention d'un bac noir supplémentaire pour le secteur résidentiel et le secteur des ICI :

- Évaluation de la Régie afin de savoir si le client fait un bon recyclage et/ou compostage.
- Recommandation de la Régie au comité exécutif (par courriel).
- Comité exécutif de la Régie rend sa décision.
- Facturation de la Régie (prix 2023) :
Résidentiel : 188,44 \$/bac noir supplémentaire/an
ICI : 376,88 \$/bac noir supplémentaire/an

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition du président pour l'ajout de bacs noirs supplémentaires aux installations municipales.

Les municipalités devront aviser la Régie de tous ajouts de bacs noirs dans leurs installations municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4071

COMITÉ DE NÉGOCIATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

ATTENDU que les conditions de travail actuelles des employés de la Régie prendront fin en 2023 ;

ATTENDU que la Régie doit négocier lesdites conditions de travail ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité de donner le mandat au comité exécutif pour procéder aux négociations des conditions de travail des employés en 2023. Le comité exécutif fera des recommandations audit conseil d'administration avant le mois de juin 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4072

CONDITION DE TRAVAIL — PROCHAIN CONTREMAÎTRE

ATTENDU le départ à la retraite du contremaître à la fin du mois de mai 2023 ;

ATTENDU l'échéancier déposé des différentes étapes pour l'embauche du prochain contremaître ;

ATTENDU le dépôt de l'offre d'emploi et des conditions de travail du prochain contremaître ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter l'échéancier, l'offre d'emploi et les conditions de travail pour le prochain contremaître, et ce, comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

22-12-4073

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'accepter l'échéancier des séances du conseil d'administration 2023 et qui va comme suit :

- Plage horaire mensuelle du conseil d'administration :
Deuxième mercredi du mois
- Lieu des séances du conseil d'administration :
Au bureau administratif de la Régie situé au 1064, rue Industrielle à Mont-Laurier.
- Heure des séances du conseil d'administration :
18 h 30

Séances

8 février 2023
8 mars 2023
12 avril 2023
10 mai 2023
14 juin 2023
9 août 2023
13 septembre 2023
8 novembre 2023
13 décembre 2023

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4074

TAUX D'INTÉRÊT 2023 — PROPOSITION

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre charge 10 % d'intérêt sur les frais de retard annuel pour les municipalités membres ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre charge 24 % d'intérêt sur les frais de retard annuel pour les autres clients ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité de garder les mêmes taux d'intérêt qu'en 2022 soit :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Municipalités membres de la Régie : | 10 %/annuellement |
| autres clients de la Régie : | 24 %/annuellement |

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

22-12-4075

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2023 – 2024 – 2025

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en immobilisations 2023 – 2024 – 2025 comme déposé.

| PROJET | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL | ULTÉRIEURES | TOTAL |
|-------------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Outillages et autres | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 180 000 | 0 | 180 000 |
| Bureau | 34 700 | 35 400 | 36 200 | 106 300 | 0 | 455 000 |
| Traitement des eaux | 161 100 | 165 700 | 170 100 | 496 900 | 3 696 100 | 5 600 000 |
| Bassin | 43 400 | 44 900 | 46 000 | 134 300 | 842 600 | 1 709 000 |
| Plate-forme | 25 460 | 26 030 | 26 595 | 78 085 | 1 088 115 | 1 300 000 |
| Boue fosse septique | 19 540 | 19 975 | 20 405 | 59 920 | 834 880 | 1 000 000 |
| Cellule 7 / recou. 2-3 | 168 300 | 174 100 | 0 | 342 400 | 0 | 815 000 |
| Machineries | 48 800 | 49 000 | 51 000 | 148 800 | 862 300 | 1 191 000 |
| Écocentre-RIDL | 6 700 | 7 000 | 7 100 | 20 800 | 266 300 | 300 000 |
| Cellule 8 | 220 300 | 226 200 | 232 300 | 678 800 | 483 600 | 1 162 400 |
| Excavatrice | 8 100 | 8 300 | 8 400 | 24 800 | 149 200 | 190 000 |
| Broyeur | 16 700 | 17 100 | 17 600 | 51 400 | 383 600 | 435 000 |
| Cellule 9 / recou. 2022 | 0 | 243 200 | 252 900 | 496 100 | 1 116 900 | 1 613 000 |
| Agrandissement LET | 0 | 0 | 10 500 | 10 500 | 989 500 | 1 000 000 |
| TOTAL | 813 100 | 1 076 905 | 939 100 | 2 829 105 | 10 713 095 | 16 950 400 |

ADOPTÉE à l'unanimité

22-12-4076

ANNULATION — FRAIS D'ADMINISTRATION ET FACTURE

ATTENDU les frais d'administration, ainsi qu'une facture, impayés par les entreprises suivantes, et ce, en date du 30 novembre 2022 :

| <u>Entreprises</u> | <u>Frais d'administration impayés</u> |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Forex inc. | 66,95 \$ |
| Fournier et fils | 14,81 \$ |
| Graphite Nordique inc. | 46,96 \$ |
| Restaurant St-Hubert | 9,78 \$ |
| Location Louis-André Pelletier | 1,38 \$ |
| Sinistre Laurentides | 13,01 \$ |
| Thai Express | 9,98 \$ |

| <u>Entreprise</u> | <u>Facture impayée</u> |
|-------------------|------------------------|
| JNS climatisation | 27,59 \$ |

ATTENDU que toutes les factures en retard ont été payées ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que la Régie accepte d'annuler les frais d'administration et la facture pour les entreprises nommées ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

- 2 novembre 2022 : Visite d'un chemin problématique à Mont-Laurier (virée trop petite) — problématique réglée
- 3 novembre 2022 : PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle — rencontre de suivi
- 7 novembre 2022 : RIDL — installation des affiches en santé et sécurité (équipements de sécurité)
- 14 novembre 2022 : Le Rapide — visite du restaurant
- 14 novembre 2022 : RIDL/RIDR/Ad Vision (MRC d'Antoine-Labelle) — webinaire sur le recyclage et le compostage
- 18 novembre 2022 : RIDL — Rencontre avec Mme Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale
- 28 novembre 2022 : Recyc-Québec — webinaire sur l'économie circulaire
- 29 novembre 2022 : RIDL — rencontre avec l'hôpital pour la disposition des bacs verts et bruns

BACS NOIRS NON AUTORISÉS

Présentation du tableau des bacs noirs non autorisés identifiés sur le territoire des douze municipalités membres de la Régie en date du 30 novembre 2022. Un total de 483 bacs noirs non autorisés a été identifié.

ROULOTTES SUR TERRAIN VAGUE

Présentation du tableau des roulottes sur terrain vague identifiées sur le territoire des douze municipalités membres de la Régie en date du 30 novembre 2022. Un total de 285 roulottes a été identifié.

VARIA

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 19 h 50.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général/greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président